



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC 2021

Date de publication: SHAB 27.07.2022

Numéro de publication: BH00-0000008023

Entité de publication

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Biodis SA

Organisation concernée:

Biodis SA
CHE-107.032.846
rue de la Gare 13
2074 Marin-Epagnier

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours

Fin du délai: 26.08.2022

Point de contact:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:

La carence est due aux faits suivants:

- l'administrateur unique ne peut pas représenter seul la société, dans la mesure où il dispose d'une signature collective à deux
- la société ne dispose plus d'une adresse valable à son siège.

L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150, les débours à CHF 15.